



Barème TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL – Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds

Mise à jour: 01.09.2017

Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT et selon la classe euro pollution				
A'LIENOR	0,00 €		Euro 3	Euro 4	Euro 5-6	
		110 – 309,99 €	2 %	3 %	5,5 %	
		310 – 509,99 €	5 %	7 %	8,5 %	
		510 – 709,99 €	7 %	8,5 %	11,5 %	
		> 710 €	9,5 %	11 %	13 %	
SANEF	En fonction du nombre de boîtiers: 1 – 3 = 9,40 € 4 – 50 = 9,60 € 51 – 130 = 8,00 € > 130 = 7,40 €		Euro 0-3	Euro 4	Euro 5/15	Euro 6
		0,00 – 44,99 €	5 %	6 %	8 %	11 %
		45,00 – 134,99 €	5 %	7 %	9 %	12 %
		> 135 €	5 %	8 %	10 %	13 %
			Euro 0-3	Euro 4	Euro 5/15	Euro 6
SAPN	4,40 € (Sauf sur la A14)	0,00 – 24,99 €	5 %	6 %	8 %	11 %
		25,00 – 74,99 €	5 %	7 %	9 %	12 %
		> 75 €	5 %	8 %	10 %	13 %
			Euro 0-3	Euro 4	Euro 5/15	Euro 6
Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT réalisées sur le réseau		Remise additionnelle selon la classe euro du véhicule (dans la limite du cumul des remises de 13% autorisé)		
APRR***	3,00 €	0 – 30 €	= 0 %	EURO 6+	= 6 %	
		> 30 – 150 €	= 4 %	EURO 5	= 4 %	
		> 150 €	= 7 %	EURO 4	= 2 %	
				EURO 0 – 3	= 0 %	
AREA****	1,60 €	0 – 20 €	= 0 %	EURO 6+	= 6 %	
		> 20 – 100 €	= 4 %	EURO 5	= 4 %	
		> 100 €	= 7 %	EURO 4	= 2 %	
				EURO 0 – 3	= 0 %	



Barème TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL – Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds

Mise à jour: 01.09.2017

Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT réalisées sur le réseau	Remise additionnelle selon la classe euro du véhicule (dans la limite du cumul des remises de 13% autorisé)
ATMB	0,00 €	0 – 100 € = 0 % > 100 – 300 € = 5 % > 300 € = 9 %	EURO 5+6 = 3 %
SFTRF	0,00 €	0 – 120 € = 0 % > 120 – 240 € = 5 % > 240 € = 9 %	EURO 6 = 3 % EURO 0 – 5 = 0 %
ALBEA	0,00 €	0 – 30 € = 0 % > 30 – 80 € = 5 % > 80 – 180 € = 7 % > 180 € = 10 %	xxx
ASF	0,00 €	0 – 112 € = 0 % > 112 € = 13 %	xxx
ARCOUR****	0,00 €	0 – 16 € = 0 % > 16 – 61 € = 8 % > 61 – 301 € = 10 % > 301 = 10 %	xxx
COFIROUTE**	0,00 €	0 – 70 € = 0 % > 70 – 115 € = 8 % > 115 € = 13 %	xxx
ESCOTA	0,00 €	0 – 48 € = 0 % > 48 – 306 € = 8 % > 306 € = 13 %	xxx
Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge en fonction du nombre de passages* réalisées sur le réseau	
CCIH	0,00 €	1 – 5 passages = 0 % 6 – 29 passages = 8 % 30 – 39 passages = 10 % > 39 passages = 12 %	
ATLANDES (TEMPORAIRE)	0,00 €	31 – 40 passages = 2 % 41 – 80 passages = 5 % > 80 passages = 10 %	



You drive, we care.



Remarques

Le cas échéant, par l'exploitant, calculé uniquement sur le coût d'utilisation de leur réseau autoroutier.
Le tunnel du Mont Blanc et le Tunnel du Fréjus ne proposent pas le péage automatique pour le moment.

Les sociétés d'exploitation d'autoroutes ALIS*, CEVM, ALICORNE et ADELAC n'accordent pas de remises.

Le cumul des remises maximales autorisées selon la directive Eurovignette est plafonné à 13 % de l'ensemble du CA mensuel HT par DKV Box sur le réseau de chacune des compagnies autoroutières correspondantes.

A noter: les exploitants d'autoroutes français n'accordent aucune remise tarifaire pour l'utilisation d'aires de stationnement.

* **ALIS:** La ville Gracé est bloquée pour les véhicules de plus de 7,5 to. A cause de cet blocage l'autoroute est utilisée comme route alternative. A partir de 1er mai 2008 les remises suivantes sont accordées::

Une remise de 13% est accordée par ALIS pour les véhicules effectuant dans un même mois calendaire au moins 20 trajets Gacé –orbéc ou Gacé – Bernay au cours du mois.

** **COFIROUTE:** Le contournement urbain de Tours n'est pas considéré pour le calcul des remises. Les trajets effectués aux gares de péage de Tours-Nord, Chambraylès-Tours et Joué-lès-Tours ne sont pas soumises à remises par le concessionnaire.

*** **APRR:** En raison de la réduction des prix pour le tunnel « Maurice Lemaire » (APRR), plus aucune remise ne sera attribuée dans ce domaine à partir du 01.02.2016.

Dans la mesure où le règlement du péage avec la DKV BOX n'a pas été effectué en mode automatique mais par saisie manuelle, aucune remise ne sera accordée.

Si le numéro d'immatriculation du véhicule devait ne pas concorder avec celui qui est enregistré dans la DKV BOX, aucune remise ne serait accordée. Le constat répété d'une telle divergence conduirait l'exploitant à y voir une tentative de fraude et entraînerait une radiation sans préavis du programme de remises. L'exploitant se réservant le droit d'entamer des poursuites judiciaires.

**** **AREA:** Des frais d'accès au programme de remises d'AREA à hauteur de 1,6€ HT sont facturés dès la première transaction effectuée sur le réseau et ce par boîtier et par mois.

***** **ARCOUR :** les remises ne sont accordées qu'en cas d'entrée et de sortie par une barrière de péage ARCOUR (trajet Artenay/ Courtenay).

Aucune remise n'est accordée en cas d'entrée et/ou de sortie par une barrière de péage d'un autre exploitant d'autoroutes.

Les informations sont données à titre indicatif.